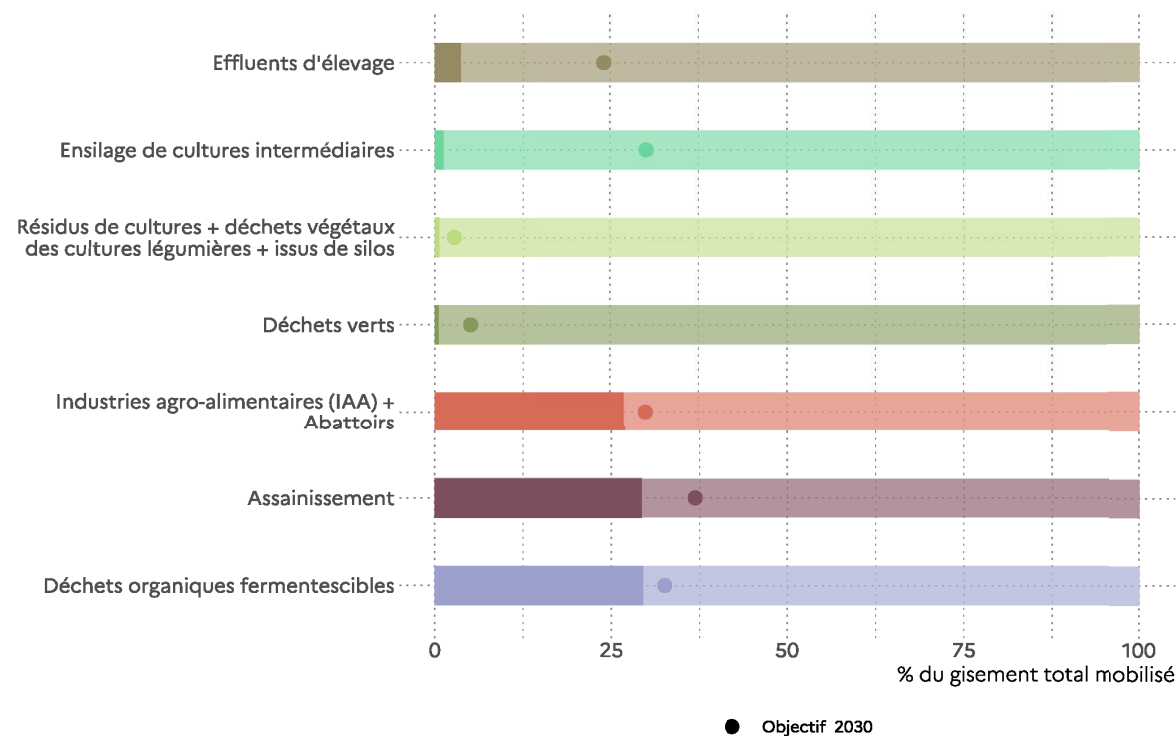


**APPROVISIONNEMENT 2020 =  
21% DE L'OBJECTIF 2030 DU SCHEMA REGIONAL BIOMASSE**



L'approvisionnement agricole est majoritaire mais encore faiblement exploité au regard des objectifs 2030 et des gisements totaux du schéma régional biomasse : effluents d'élevage (15% de l'objectif), cultures intermédiaires (4% de l'objectif), résidus de cultures (22,7% de l'objectif).

**La production 2020 déclarée :**

- Environ 227 GWh injectés sur le réseau électrique (70 installations) dont 46 GWh par des installations de stockage de déchets non dangereux ISDND, soit **0,95 % de la consommation finale régionale d'électricité en 2020**.
- Environ 206 GWh PCS de biométhane injectés dans les réseaux de gaz (17 installations) soit **0,93 % de la consommation régionale de gaz en 2020**.

- Environ 1,3 millions de tonnes de digestats (78 installations) pour une surface totale d'épandage de l'ordre de 85 600 Ha.

Des indicateurs techniques ont été calculés à partir des données 2020 déclarées exploitables par les installations en cogénération et en injection : nombre d'heures de fonctionnement à puissance ou à débit maximal, rendement du moteur de cogénération, consommations électriques, efficacités énergétiques, taux de torchage.



Suite à une large concertation, **le schéma régional biomasse** vise une mobilisation durable de la biomasse pour produire l'énergie de demain, dans le respect de l'environnement (sols, eau, air, biodiversité, production agricole durable...) et de la hiérarchie des usages.

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-biomasse-a5590.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-biomasse-a5590.html)

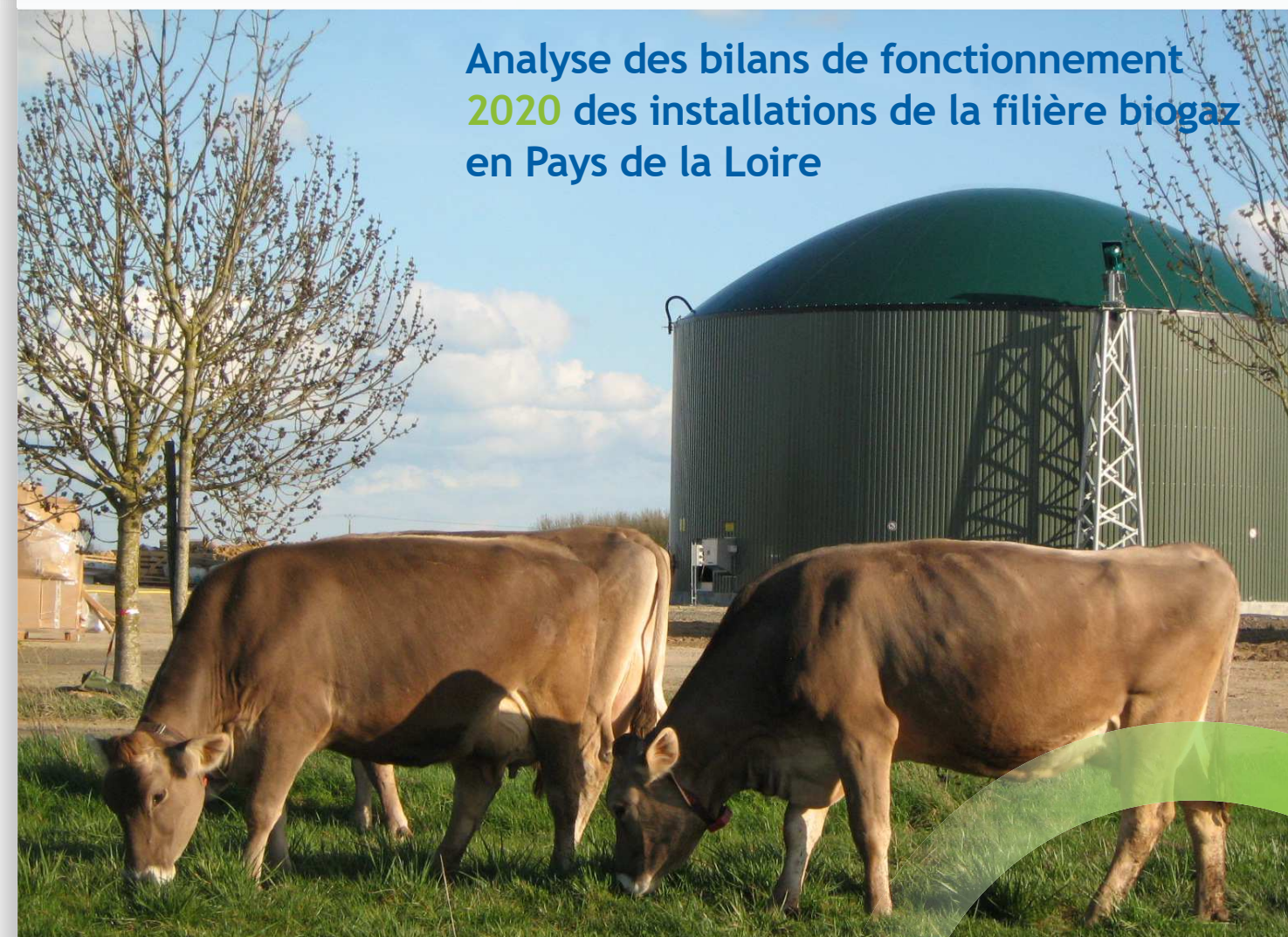
[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement et du logement  
5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes cedex 2  
tél : 02.72.74.73.12

Directrice de publication :  
Anne BEAUVAL

**Analyse et connaissance**

**Synthèse**



**Analyse des bilans de fonctionnement 2020 des installations de la filière biogaz en Pays de la Loire**

Crédit photo : SCEA du Bois Brillant



# Analyse des bilans de fonctionnement 2020 des installations de la filière biogaz en Pays de la Loire

Le biogaz est l'une des énergies renouvelables dont le développement est soutenu dans le cadre de la stratégie française pour l'énergie et le climat (PPE et SNBC<sup>1</sup>), pour assurer la transition énergétique du pays. D'ici 2030, 10% du gaz consommé devra être d'origine renouvelable.

La méthanisation<sup>2</sup> est en plein essor en Pays de la Loire. Le schéma régional biomasse, arrêté fin 2020<sup>3</sup>, fixe des objectifs de développement dans le respect de l'environnement et de la hiérarchie des usages de la biomasse.

En effet, au moment où la filière prend son essor, l'enjeu est de soutenir son développement tout en maîtrisant les conséquences des méthaniseurs sur l'environnement et l'agriculture.

La DREAL présente un rapport d'analyse<sup>4</sup> des données déclarées par les installations de valorisation du biogaz en fonctionnement en 2020 en Pays de la Loire. En effet, elles doivent remettre à la DREAL des bilans annuels réglementaires, en tant que bénéficiaires des tarifs d'achat d'électricité et de biométhane et au titre du code de l'énergie. Les bilans de fonctionnement 2019 avaient fait l'objet d'une publication de la

## L'approvisionnement 2020 déclaré :

- Environ 1,5 millions de tonnes de matières brutes ont alimenté les unités (82 installations), ce qui représente environ 21 % de l'objectif du schéma régional biomasse pour 2030.
- La répartition des tonnages par familles d'intrants est globalement stable entre 2020 et 2019.
- Les végétaux agricoles représentent une faible part de l'approvisionnement avec 7.5% des tonnages totaux déclarés, du même ordre qu'en

DREAL en 2021<sup>4</sup>.

Avec leurs données déclarées, ces bilans permettent d'améliorer la connaissance des installations en fonctionnement : unités de méthanisation et quelques installations de stockage de déchets non dangereux.

Pour faciliter le recueil des bilans et éviter de solliciter plusieurs fois les exploitants, la DREAL Pays de la Loire a proposé des questionnaires dématérialisés et mutualisés au niveau régional, en partenariat avec AILE, l'ADEME, les services de l'État en charge des installations classées pour la protection de l'environnement et de l'agrément sanitaire (DREAL et DDPP), la DRAAF, et l'observatoire ligérien de la transition écologique (TEO). La chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire et l'association des agriculteurs méthaniseurs de France ont également été associées.

2019 : cultures intermédiaires à vocation énergétique (2,7%), cultures principales (2,6 %), résidus végétaux provenant d'exploitations agricoles (2,2 %).

• Une extrapolation conduit à estimer que le maïs consommé représenterait environ 0,039 % de la surface agricole utile des Pays de la Loire (812 Ha).

• L'approvisionnement déclaré est également présenté pour chaque département dans le rapport d'analyse.

## INSTALLATIONS DÉCLARANTES<sup>5</sup>

Typologie	Cogénération	Injection	TOTAL
A la ferme	49	6	55
Collectif agricole	4	3	7
Centralisé	7	7	14
STEP	5	1	6
ISDND	6	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>17</b>	<b>88</b>

<sup>1</sup> stratégie nationale bas carbone et programmation pluriannuelle de l'énergie du 21 avril 2020

<sup>2</sup> voir la situation régionale sur le site internet de l'observatoire de la transition écologique en Pays de la Loire (TEO): <https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/gaz-renouvelables>

<sup>3</sup> par le préfet de région après approbation par le conseil régional -

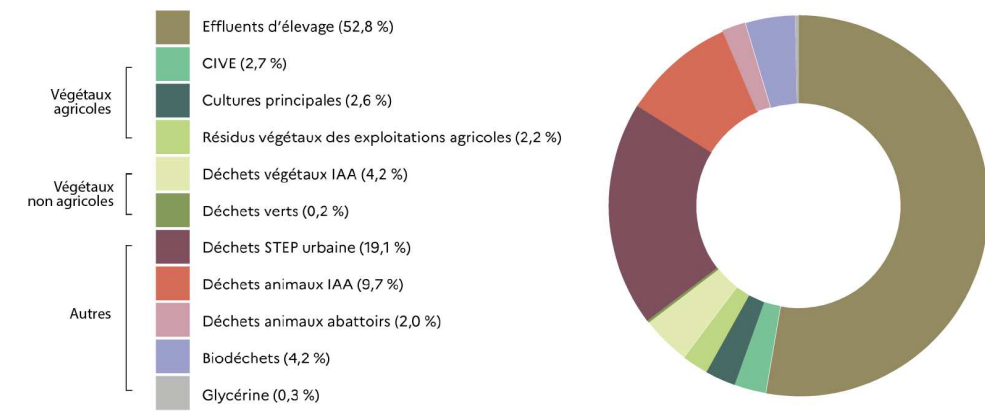
rapport à télécharger sur [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-biomasse-a5590.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-biomasse-a5590.html)

<sup>4</sup> [www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/air-climat-et-energie-r1157.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/air-climat-et-energie-r1157.html)

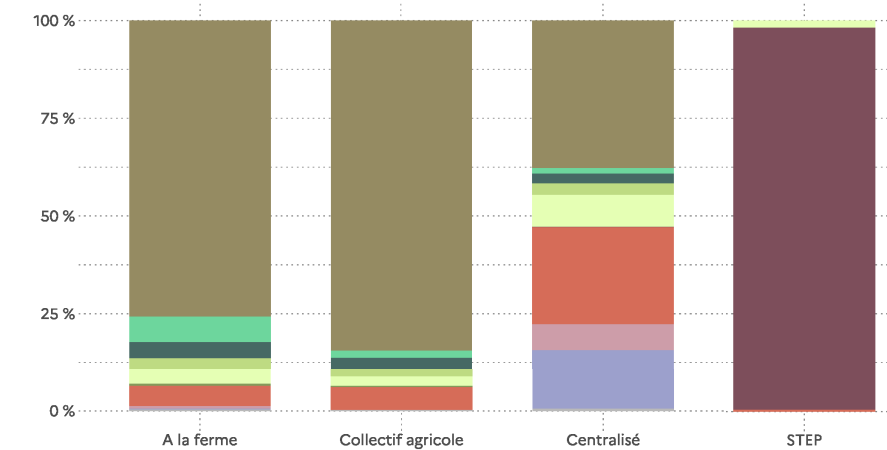
<sup>5</sup> la typologie retenue est celle de AILE (« Chiffres Méthanisation en Pays de la Loire » sur <https://aile.asso.fr/biogaz/la-filiere/carte-chiffres-cles-methanisation/>).

STEP : unité de méthanisation pour le traitement des boues de station d'épuration urbaine ou industrielle. ISDND : l'analyse de l'approvisionnement exclut les ISDND.

## CATÉGORISATION DE L'APPROVISIONNEMENT DÉCLARÉ EN 2020 EN % DES TONNAGES TOTAUX DÉCLARÉS



## RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTALLATIONS EN % DES TONNAGES TOTAUX DÉCLARÉS



## ÉVOLUTION DES TONNAGES D'INTRANTS DÉCLARÉS EN MILLIONS DE TONNES

